



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/14764
23 novembre 1981

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/CHINOIS/
ESPAGNOL/FRANCAIS/
RUSSE

NOTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

A la 2311ème séance du Conseil de sécurité, le 23 novembre 1981, le Président du Conseil a fait la déclaration suivante au nom des membres du Conseil, après l'adoption de la résolution 493 (1981) :

A l'occasion de l'adoption de la résolution relative au renouvellement du mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement, je suis autorisé à faire, au nom du Conseil de sécurité, la déclaration complémentaire suivante concernant la résolution qui vient d'être adoptée :

"Comme on le sait, le Secrétaire général déclare au paragraphe 27 de son rapport sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/14759) que 'malgré le calme qui règne actuellement dans le secteur Israël-Syrie, la situation demeure potentiellement dangereuse dans tout le Moyen-Orient et risque de le rester tant que l'on ne sera pas parvenu à un règlement d'ensemble couvrant tous les aspects du problème du Moyen-Orient'. Cette déclaration du Secrétaire général reflète l'opinion du Conseil de sécurité."

